

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 311

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38

À l'alinéa 176, substituer aux mots :

« complété par les mots : « et au 2° du B du II de l'article L. 162-16-5-2 » »

le mot :

« abrogé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.